

CÉSAR DES LYCÉENS 2023

 **CÉSAR** 2023
César des Lycéens



MODE D'EMPLOI

PRÉSENTATION



LA CÉRÉMONIE DES CÉSAR
RÉCOMPENSE LES TALENTS ET LES ŒUVRES
FRANÇAISES QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE
CINÉMATOGRAPHIQUE ÉCOULÉE.



LE CÉSAR DES LYCÉENS

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma - appelée aussi Académie des César - distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son, effets visuels, etc.

Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamental pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se sont associés en 2019 pour mettre en place le César des Lycéens.

Aux prix prestigieux qui font la légende des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'ajoute donc désormais un César des Lycéens, distinguant l'un des sept films nommés en 2023 dans la catégorie "Meilleur Film".

Cette action éducative est menée en partenariat avec le CNC, la FNCF et l'Entraide du Cinéma et des Spectacles.

Constitués en jury, les lycéens peuvent ainsi :

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

Le César des Lycéens :

- s'inscrit dans l'engagement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en faveur de l'accès à tous les élèves à une éducation artistique et culturelle de qualité ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves ;
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma, parmi lesquels Lycéens et apprentis au cinéma, le Prix Jean Renoir des lycéens ou toute autre projection, au sein des établissements et/ou des salles de cinéma.

CHAQUE ANNÉE, DES LYCÉENS DE TERMINALES GÉNÉRALES, TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES, EN TOUT LIEU DU TERRITOIRE, SE CONSTITUERONT EN JURY POUR DÉCERNER LE CÉSAR DES LYCÉENS.



POSTULER ET ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

Cette année, pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires devront s'inscrire avant le 31 octobre minuit, via un formulaire en ligne, disponible sur la page dédiée du site Eduscol :

eduscol.education.fr/cesar-des-lyceens/

Le professeur référent devra remplir un dossier qui pourra être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement "cinéma" dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

Toutes les classes de terminales générales, technologiques et professionnelles pourront postuler. Une attention particulière sera portée aux candidatures des classes de lycées professionnels.

Le ministère de l'Éducation nationale procédera ensuite à la sélection de plus de 2000 élèves qui constitueront le jury. La liste des classes retenues sera communiquée aux établissements au plus tard le 14 novembre 2022. Une réunion d'information et d'échanges pour les enseignants des classes sélectionnées sera organisée le 11 janvier 2023 en visioconférence.



ORGANISATION



LE VOTE POUR LE CÉSAR DES LYCÉENS 2023 SE FERA SUR LES SEPT FILMS NOMMÉS PAR LES 4500 PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA.

VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

Le 25 janvier 2023, jour d'Annonce des Nominations 2023, les sept films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés.

Une commission de l'Éducation nationale (Inspection générale et Direction générale de l'enseignement scolaire) visionnera les films. Le cas échéant, elle signalera la sensibilité possible d'un public majoritairement mineur à certaines images ou certains propos dans les films.

Des dossiers pédagogiques à destination des professeurs seront rédigés par des auteurs sous l'égide de cette commission.

À partir de l'annonce des sept films en lice pour le César du Meilleur Film, les lycéens pourront commencer avec le professeur référent à visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma, ou à défaut en vidéoprojection en utilisant la plateforme de visionnage sécurisée César 2023 mise en place pour les membres de l'Académie. Sauf exception, les films seront disponibles sur la plateforme de visionnage à partir du jeudi 26 ou du vendredi 27 janvier. L'organisation des visionnages est laissée à l'appréciation des chefs d'établissement.

Le tarif des places de cinéma est fixé à 4€ par élève et accompagnateur (dans la limite de 2 accompagnateurs), facturé 3€ grâce au soutien de l'Entraide du Cinéma et des Spectacles.



Les académies rembourseront 2€ par élève aux établissements, pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le reste à charge des établissements scolaires est donc de 1€ par élève et accompagnateur.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix. À ce titre, des interventions de professionnels prises en charge par le CNC seront proposées à tout ou partie des classes participantes.

VOTER

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des sept films.

LE SCRUTIN EST OUVERT SELON LE MÊME CALENDRIER QUE CELUI DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE, C'EST-À-DIRE DU MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER AU VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 À 16H00 (JOUR DE LA 48^E CÉRÉMONIE DES CÉSAR).

ORGANISATION



PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

Le lauréat du César des Lycéens sera révélé par communiqué de presse le lundi 27 février 2023.

Par la suite, une cérémonie de remise du César au lauréat sera organisée en présence du ministre de l'Éducation nationale, de la Présidente et du Vice-Président de l'Académie des César à Paris le mercredi 8 mars 2023 (date à confirmer).

À cette occasion, sera organisé un débat entre des lycéens et le lauréat - inscription dans la limite des places disponibles auprès de :

cesardeslyceens@education.gouv.fr

La cérémonie sera retransmise en direct pour permettre à l'ensemble des élèves impliqués de la suivre.

Les frais de déplacement des élèves et de leurs enseignants sont à la charge des académies et/ou des établissements.

Suite à la cérémonie de remise du César des Lycéens, le lauréat pourra être invité, selon ses disponibilités, à participer à des masterclass, autour de ce prix et de son film, vouées à être diffusées plus largement auprès de classes de lycéens étendues au-delà des participants au vote.

LE RÈGLEMENT DU CÉSAR DES LYCÉENS EST DISPONIBLE SUR LE SITE DÉDIÉ :

(à partir du 17 octobre)

<https://eduscol.education.fr/cid129947/cesar-des-lyceens.html>



MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 :

Mise en ligne du formulaire de candidature

LUNDI 31 OCTOBRE 2022 À MINUIT :

Clôture des candidatures en ligne

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 :

Annnonce des classes participantes

DU JEUDI 1^{ER} AU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022 :

Inscription pour la cérémonie du César des Lycéens à Paris

MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 16H :

Réunion en visioconférence des professeurs des classes retenues

MERCREDI 25 JANVIER 2023 :

Annnonce des Nominations aux César 2023

DU VENDREDI 27 JANVIER AU VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 À 16H :

Visionnage des films, débats et vote

LUNDI 30 JANVIER 2023 :

Diffusion des dossiers pédagogiques de chaque film auprès des professeurs référents

MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2023 :

Ouverture de la plateforme de vote

VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 :

→ 16h : clôture du scrutin

→ 21h : début de la 48^e Cérémonie des César

LUNDI 27 FÉVRIER 2023 :

Annnonce du lauréat du César des Lycéens

MERCREDI 8 MARS 2023 :

(date à confirmer)

Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec le lauréat et son équipe, à Paris

2019

© Serge Arnal pour l'Académie des César 2019



JUSQU'À LA GARDE

2022

© A LE PAH - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2022



BAC NORD
Remise du César à la Sorbonne



Projection au Grand Rex

2020

© L. Guillet - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2020



HORS NORMES

2021

© A Walton - ENS Louis-Lumière pour l'Académie des César 2021



ADIEU LES CONS

CÉSAR DES LYCÉENS

MASTERCLASS À PARIS

Chaque année depuis la création du César des Lycéens en 2019, une cérémonie à Paris permet à des classes engagées dans cette opération d'échanger avec le·la réalisateur·trice du film lauréat, voire d'autres membres de l'équipe lors d'une masterclass retransmise en direct sur la chaîne YouTube du ministère de l'Éducation nationale. Cette cérémonie est l'occasion de remettre le César des Lycéens au lauréat (NB : le César des Lycéens 2020 a été exceptionnellement remis lors de la 46^e Cérémonie des César ; des visioconférences ont également été organisées durant la crise sanitaire en 2020 et 2021).

Les cérémonies se sont déroulées en présence du ministre en charge de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer et de la Présidence de l'Académie des César.

2019

JUSQU'À LA GARDE (1 276 votants).

13 mars : rencontre avec Xavier Legrand, réalisateur, et Thomas Gioria, acteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (600 élèves).

2020

HORS NORMES (1 743 votants).

4 mars : rencontre avec Éric Toledano et Olivier Nakache, réalisateurs, en présence de la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, de Reda Kateb, Benjamin Lesieur et Bryan Mialoundama, acteurs. Ministère de l'Éducation nationale (26 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).

2021

ADIEU LES CONS (1 531 votants).

19 mai : rencontre avec Albert Dupontel, réalisateur. Grand Salon de la Sorbonne (13 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).

2022

BAC NORD (1 866 votants).

7 mars : rencontre avec Cédric Jimenez, réalisateur, et Hugo Ségnac, producteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (400 élèves). 8 avril : projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex.

CON TACTS



**Ministère
de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**
110 rue de Grenelle, 75007 Paris
cesardeslyceens@education.gouv.fr

education.gouv.fr



Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**Académie des Arts
et Techniques du Cinéma**

11 rue de l'Avre, 75015 Paris
info@academie-cinema.org

academie-cinema.org

Avec la participation de



Avec le soutien de



BNP PARIBAS